

Dépôt dématérialisé des demandes d'un dispositif d'assainissement non collectif

Les dossiers de demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif peuvent être déposés de manière dématérialisée. Pour rappel, un dossier est composé :

- du formulaire « Demande d'installation d'un dispositif d'assainissement non collectif » dûment complété,
- de l'étude de filière,
- d'une autorisation de rejet, le cas échéant.

Le dossier est à envoyer à la mairie du lieu d'implantation du dispositif d'assainissement non collectif :

LE BIGNON	urbanisme@mairielebignon.fr
LA CHEVROLIERE	urbanisme@mairie-lachevroliere.fr
GENESTON	f.mace@geneston.fr
LA LIMOUZINIÈRE	urbanisme@lalimouziniere.fr
MONTBERT	urbanisme@montbert.fr
PONT-SAINT-MARTIN	formalitesurba@mairie-pontsaintmartin.fr
SAINT-COLOMBAN	urbanisme@st-colomban.fr
SAINT-LUMINE-DE-COUTAIS	iclavier@stluminedecoutais.fr
SAINT-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU	secretariatau@stphilbert.fr

Vous avez toujours la possibilité de déposer le dossier en mairie, aux horaires dédiés à l'accueil du public, en deux exemplaires papier.

Le Service Public d'Assainissement non collectif de Grand Lieu Communauté